

Avis sur le volet de Chaville de l'Agenda 21 Grand Paris Seine Ouest

*Version approuvée par le Conseil Communal de Développement Durable
le 25 juin 2011*

Le projet d'Agenda 21 de Chaville, présenté comme le volet communal de l'agenda 21 de GPSO, est soumis à l'avis du Conseil Communal de Développement durable (nommé « le Conseil » dans le reste du document). Le document fourni par la municipalité porte sur les compétences exclusives de la commune. Le Conseil approuve généralement les idées proposées, mais recommande de l'enrichir sensiblement sur différents aspects, particulièrement sur l'environnement et le cadre de vie, le « bien vivre ensemble », la mobilisation des citoyens, mais également sur les modalités de mise en œuvre du projet.

Une partie significative du champ de l'agenda 21 de Chaville est transféré à GPSO du fait de la délégation d'importants domaines de compétence. Sur ce point, le Conseil pense qu'il aurait été donc préférable d'établir l'agenda 21 de GPSO sur la base des contributions des communes, plutôt que l'inverse. En effet, nombre de propositions intéressant les Chavillois mais relevant du domaine de compétence de GPSO pourraient ne plus être recevables à ce stade. Néanmoins, les remarques, propositions et recommandations qui suivent, constituent un ensemble complet tout en respectant les intitulés des six chapitres du projet d'Agenda 21 de GPSO.

A. CONTRIBUER LOCALEMENT A RELEVER LE DEFIL DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. Promouvoir les éco constructions

Le Conseil approuve l'idée d'une charte intercommunale pour l'éco-construction d'édifices neufs, concernant les bâtiments de logements collectifs, les bâtiments tertiaires et les locaux commerciaux. Le Conseil est très favorable à l'extension de la Charte de Qualité environnementale des bâtiments destinée aux promoteurs, constructeurs et aménageurs de la ville d'ISSY les Moulineaux (charte ISSEO).

2. Suivre la performance énergétique du patrimoine communal

Le Conseil recommande que pour le patrimoine communal, soient fixés des objectifs chiffrés de performance énergétique à atteindre dans les cahiers des charges de travaux et pour son exploitation en général.

3. Usage de l'eau pour la géothermie

L'eau est présente de manière importante dans le sous-sol de Chaville. Cette eau pourrait être utilisée pour des installations de géothermie (exploitation d'une ressource + + mise en œuvre d'une pompe à chaleur) pour produire du chaud et/ou du froid. Deux exemples de réalisation : l'un sur une maison particulière au Val Brise Miche à Chaville, l'autre en cours de réalisation à Sèvres pour le collègue.

4. Développer un parc de véhicules propres

Le Conseil vise par cette mesure, de remplacer les Chavilbus et les véhicules communaux par des véhicules non polluants et non émetteurs de gaz à effet de serre.

Le Conseil propose également que la Municipalité encourage les personnels de la commune et des services administratifs et techniques à utiliser des vélos de fonction. (Voir aussi le chapitre B8 pour les mesures sur la circulation douce).

B. PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

1. La collecte et le tri des déchets

Le Conseil constate que les actions en cours à GPSO en matière de déchets vont dans le bon sens mais devraient être encore développées et améliorées pour réduire la quantité de déchets, encourager le compostage et améliorer la collecte non seulement pour les maisons individuelles mais aussi pour les immeubles .

Le Conseil recommande de prendre en main la question de sensibilisation à une meilleure gestion des déchets pour des Chavillois par des actions de communication à plusieurs niveaux :

- Des campagnes de bonnes pratiques en matière de gestion et de tri des déchets : expositions, panneaux permanents, information à l'occasion des réunions de quartier
- Mandater des ambassadeurs du tri dans les résidences et les quartiers pour des rencontres en face à face avec les habitants (information de proximité, identification des dysfonctionnements par quartier, analyse et actions correctives ...). Ces actions, dont l'impact pédagogique est indéniable, existent déjà dans certaines communes des Hauts de Seine comme Clamart, Fontenay aux Roses ou Bagneux. Elles pourraient être mises en œuvre au niveau de GPSO en concertation avec le syndicat des ordures ménagères.

Le Conseil considère que le compostage des déchets verts et organiques en habitat collectif est un véritable enjeu. Le Conseil propose d'en améliorer la gestion par :

- L'instauration d'une aire de composteurs collectifs en pied d'immeubles pour les déchets organiques. La prochaine construction d'immeubles d'habitation en centre ville pourrait être l'occasion de tester ce concept en s'inspirant des expériences pilotes menées en région parisienne et en province. Le Conseil recommande de mener en amont une action de concertation avec les résidents participants, un

accompagnement pédagogique des volontaires et un espace de communication (affichage des bons gestes, ...).

- Une communication en aval sur cette expérience (intérêt social, écologique et économique, débouché sur la création de jardins partagés, ...) pour démultiplier la pratique du compostage.
- La diffusion de pratiques de compostage adéquat pour les appartements comme le lombricompostage (incitation par une subvention municipale ou achats groupés par la municipalité).

Le Conseil recommande aussi que, pour la collecte des déchets verts :

- un ramassage hebdomadaire dans les quartiers pavillonnaires de mars à novembre soit organisé, ce qui permettrait de collecter les végétaux issus du jardinage pour un recyclage organique.
- La distribution de sacs à déchets verts biodégradables pour les particuliers.
- La subvention à l'achat de composteurs par GPSO, en prévoyant une amélioration de la récupération du compost pour ce type de composteurs

Le Conseil recommande d'inciter les commerces à développer un système de recyclage (bouteilles en verre et plastique, téléphonie, matériel électronique etc...)

2. L'eau

L'eau est un bien qui va se raréfier avec le réchauffement climatique.

Le Conseil observe que les règlements en vigueur établis par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et le Conseil général des Hauts de Seine ainsi que les règles de gestion de l'eau émises par le Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF), GPSO et le Syndicat du Ru de Marivel sont très souvent méconnus des citoyens. La lisibilité des actions de ces nombreux acteurs ainsi que des entreprises comme VEOLIA est trop faible encore. Le Conseil recommande d'abord d'améliorer la pédagogie et la communication dans ce domaine, puis de travailler à une meilleure cohérence de la politique autour de la gestion de l'eau dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le Conseil recommande d'innover dans ce domaine en matière de recherche de nouvelles ressources et de développer les bonnes pratiques de gestion de l'eau sur la durée par les mesures suivantes :

La présence de sources est encore inconnue des Chavillois comme celle de traces d'eau de nappes phréatiques. Le Conseil recommande donc

- de compléter la localisation des sources et des nappes phréatiques, d'étudier leur volume et leur qualité en vue de leur exploitation
- de compléter et développer l'information publique notamment par une rubrique dans Chaville magazine et sur le site web de la commune.
- de faire systématiquement la chasse aux fuites dans le réseau, en liaison avec les sociétés en charge de la distribution

Sachant que le Syndicat du ru de Marivel interdit le rejet d'eau propre dans le réseau, le Conseil recommande aussi :

- la séparation du réseau d'assainissement (c'est-à-dire la séparation des eaux pluviales des eaux sales à rejeter dans le réseau) comme le POS actuel la stipule et étude de la dépollution des eaux de ruissellement (bassins de décantations). Cette disposition concerne notamment les immeubles, les maisons, les zones appartenant à la SNCF ou RFF et les lisières des forêts.
- la création de bassin de rétention pour les eaux claires parasites permanentes (eaux de sources et nappes phréatiques, puits) pour un usage, visant notamment l'arrosage, le nettoyage de la voirie, l'alimentation des fontaines, les bornes pompiers ou pour les sociétés de nettoyage. La fontaine de la rue de la Source et le sous-sol du gymnase Colette Besson devraient faire l'objet d'une étude de faisabilité. Dès lors que le nettoyage des voiries s'effectue par tout temps, on peut cumuler dans un même bassin stockage et rétention, ce qui permet de transformer une dépense contrainte en une réduction des coûts d'exploitation
- d'inciter Chavillois à installer des toitures végétalisées en prêtant attention à leur étanchéité.

Le Conseil recommande de mandater des ambassadeurs de l'eau et de créer une agence locale de l'eau pour des conseils et une aide aux habitants pour les installations.

Enfin le Conseil propose d'organiser périodiquement une fête de l'eau avec conférences, randonnées, créations artistiques en relation avec les habitants, ateliers pédagogiques, la mise en place de classes d'eau en partenariat avec les enseignants.

3. Biodiversité

Le Conseil considère que le thème de biodiversité est un sujet de sensibilisation et de mobilisation des élus, des acteurs socio-économiques et des citoyens pour mettre en place une politique locale sur le territoire communal.

Le Conseil recommande que Chaville participe à la constitution d'un Atlas de la biodiversité dans les communes, comme le présente le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (www.developpement-durable.gouv.fr/Pourquoi-un-atlas-de-la.html). Le Conseil rappelle que l'objet de cet Atlas se résume de la façon suivante : « À partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, l'atlas de la biodiversité, élaboré avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires, a pour objectif de sensibiliser et mobiliser durablement les élus locaux, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de la biodiversité. Il fournira également les informations nécessaires à la mise en œuvre de politiques locales et nationales adaptées ».

Le Conseil approuve les orientations en vue de la préservation des forêts de la commune. Toutefois, le Conseil attire l'attention sur la nécessité de prendre des mesures concrètes contre l'urbanisation rampante des lisières, le grignotage constant et la fragmentation de la forêt, déjà en limitant les équipements urbains publics ou privés (cimetières, stades, ...), les

surfaces minéralisées, les constructions non pérennes du type centre équestre ou de loisirs ou accro-branches permanents, ainsi que les activités de loisirs dévastatrices comme le moto cross.

Enfin, le classement de la forêt de Meudon, s'impose de façon urgente, alors même que les projets de développement ambitieux de la région Paris et Ile-de-France se multiplient.

Le Conseil recommande que le thème de la préservation et la gestion des massifs forestiers soit l'objet d'une communication particulière pour les Chavillois et les visiteurs, en liaison avec l'ONF, dans le but de :

- promouvoir les comportements responsables des personnes : déchets, usage des vélos, maîtrise des chiens, respect des végétaux et de la petite et grande faune etc....par une communication écrite sur le terrain (panneaux) et par le biais des journaux municipaux
- développer des actions pédagogiques pour les enfants scolarisés sur l'écosystème forestier et l'usage de bonnes pratiques pour les promeneurs

Le Conseil considère que la commune doit enrichir, diversifier les flores des squares, préserver systématiquement les espaces verts existants et des arbres en ville, éradiquer les espèces sauvages et invasives pour toutes les actions de rénovation de quartiers. Il recommande également de maintenir ou réintroduire des petits espaces végétaux partout où cela est possible (pied d'immeuble, herbes folles au pied des arbres, ...). Le Conseil recommande de privilégier les toits et terrasses végétalisées, les parkings en surface gazonnés, les talus des voies ferrées par l'usage de prairies fleuries et des arbres de faible hauteur pour servir de nichoirs aux oiseaux, sans les comptabiliser dans les espaces verts du PLU.

Le Conseil considère que protéger et préserver la faune en ville doit être un objectif intégré à la politique d'urbanisme et d'aménagement de l'espace communal pour pallier à la diminution ou la disparition d'espèces. Le Conseil propose donc d'encourager les nichoirs à martinets, à chauve-souris, hirondelles, et faucon pèlerin, et d'hôtels à insectes, tout en évitant l'implantation d'espèces opportunistes comme les pigeons de ville par des actions intercommunales. Il propose aussi de promouvoir l'installation de ruches par des apiculteurs dans le cimetière, les terrasses ou les jardins. Il suggère, pour maintenir les continuités écologiques,

- d'aménager des passages à flore et à faune (notamment pour amphibiens) sous les voies de circulation,
- d'instaurer une perméabilité dans les parties basses des clôtures.
- de privilégier les arbustes à baies et à fleurs aux dépens des résineux pour attirer les petits oiseaux et les insectes ;

Le Conseil constate que l'entretien des étangs, en particulier l'Etang d'Ursine, n'est plus assuré depuis la disparition de l'association des pêcheurs qui s'en chargeait et propose que la municipalité prenne l'initiative en liaison avec l'ONF et la municipalité de Velizy, d'entretenir ce lieu en surface ainsi que le système de dégraissage à l'entrée de l'étang. Ces

actions permettraient de préserver la propreté de l'Etang d'Ursine pour un développement harmonieux de la faune et de la flore et en assurer ainsi la pérennité.

Le Conseil propose d'implanter des zones humides pour recréer la trame bleue naturelle en lien avec la biodiversité : bassins, eaux pour les oiseaux en cas de forte sécheresse.

Le Conseil recommande aussi des actions pour :

- La formation au bio jardinage des particuliers
- L'objectif zéro phytosanitaires pour les espaces verts de la ville.

Le Conseil propose enfin de promouvoir les actions de préservation de l'environnement à Chaville par la candidature à divers prix, notamment le Grand prix de l'Environnement, ECO-Maires ou Territoria.

4. Soutenir l'office National des Forêts

La commune de Chaville est bordée de massifs forestiers qu'il faut préserver sur le long terme. L'ONF est un acteur majeur de la gestion de ces forêts et ses moyens dépendent en partie des collectivités territoriales. Le Conseil recommande que la commune et GPSO œuvre pour que la subvention du Conseil Général des Hauts de Seine à l'ONF soit maintenue (ou rétablie), comme l'a fait le Conseil Général des Yvelines.

Le Conseil encourage un dialogue amélioré entre l'ONF, les Elus municipaux et les citoyens notamment pour l'entretien des lisières des forêts (coupes claires ou sélectionnées). Une concertation préalable avec les riverains doit être systématiquement organisée. Le Conseil propose que le CCDD de Chaville soit invité aux comités de gestion des forêts de Fausses Reposes et de Meudon, organisés par l'ONF en présence des représentants des communes riveraines.

5. Réduire le nombre de voitures en surface

Le Conseil considère que le nombre de voitures en surface est tel qu'il constitue une nuisance pour l'environnement urbain et la qualité de vie des habitants. Le conseil recommande la série d'actions suivantes visant le partage de l'espace public pour le stationnement sur le long terme :

- Réaliser des places de stationnement public, en sous-sol et au tant que possible distribuées sur le territoire
- Prévoir des places de stationnement gratuites avec bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides de type « plug in »
- Permettre l'utilisation partagée des places de stationnement public et privé durant la journée, la nuit et le week-end par le biais de formules d'abonnement distinctes
- Favoriser la pratique de l'auto partage en prévoyant un espace dédié dans les parkings souterrains ou en surface
- Créer en surface des bornes « zone bleue » permettant le stationnement gratuit (pour une durée à déterminer). Le temps de stationnement doit être suffisant pour se rendre dans les commerces mais éviter les véhicules ventouses.
- veiller au respect de l'interdiction du stationnement résidentiel sur les trottoirs

- Anticiper les besoins du projet auto lib et de communiquer sur ce thème avec les Chavillois.

6. Réduire la pollution sonore

Le Conseil considère que lutter contre la pollution sonore contribue à une meilleure qualité de vie des citoyens. Le Conseil propose les actions suivantes à programmer sur la durée :

- Réduire les nuisances sonores liées à l'usage des soufflettes pour nettoyer les rues. Rechercher des moyens de substitution
- Favoriser l'usage de moyens de transport collectifs hybrides à la traversée de Chaville
- implanter une signalisation en ville concernant l'usage du klaxon
- Réaliser des chaussées aux revêtements absorbants
- veiller au respect des normes acoustiques des 2 roues motorisées
- Interdire la circulation des camions à certaines heures

7. Réduire la pollution atmosphérique et visuelle

Le Conseil considère que lutter contre la pollution atmosphérique et lumineuse contribue à une meilleure qualité de vie. Le Conseil propose

- d'améliorer les systèmes d'évacuation de toutes constructions et installations qui en émettent. Ce point devrait être inclus dans une charte communale (voir section F du présent avis)
- que le Maire prenne un arrêté visant les entreprises de transport pour que les chauffeurs de bus, de camions et de cars ne laissent pas tourner les moteurs lorsque ce n'est pas indispensable, et ce, sur tout le territoire de la commune.
- de revoir les contrats entre les collectivités territoriales et les entreprises de transport pour équiper les bus de dispositifs anti-pollution.
- d'utiliser les nouvelles technologies (LED etc...) pour l'éclairage public dans la limite des besoins de sécurité des personnes et pour réduire l'émission de CO2.
- de limiter les panneaux publicitaires de grande taille

8. Vers une nouvelle vision de la circulation douce pour piétons et vélos

Le Conseil considère que les piétons et les vélos doivent se réapproprier une partie significative de l'espace public. Il approuve les mesures de limitation de vitesse en vigueur et propose d'implanter à certains points stratégiques (zones 20 et 30) des panneaux pédagogiques de limitation de vitesse des voitures, dans l'esprit d'une meilleure cohabitation avec les voitures. Le Conseil propose de repenser en profondeur la circulation douce, c'est-à-dire sécuriser la circulation et le stationnement des vélos.

Le Conseil recommande de

- repenser les voies de passage des piétons dans tous les secteurs à risques.
- repenser pour certaines voies l'espace pour les trottoirs, les voies cyclables, les espaces de stationnement et la voie de circulation des voitures. Par exemple, l'avenue de la République est emblématique d'un cas à repenser.
- revoir la conception des grands carrefours avec des signalisations adaptées avec feux dédiés aux cyclistes et aux bus,

- prévoir systématiquement des emplacements adaptés et gratuits pour les vélos avec une capacité suffisante près des gares, écoles, stades, bâtiments publics.
- Prévoir systématiquement des emplacements dédiés au stationnement des 2 ou 3 roues motorisées notamment près des gares et des commerces.
- mettre en place des feux de régulation pour les voitures et autres véhicules motorisés.
- développer dans la mesure du possible des voies cyclables protégées.
- concevoir les voies de bus suffisamment larges pour permettre leur utilisation pour les vélos.
- permettre progressivement le double sens cycliste pour certaines voies en sens interdit pour les voitures (zones 30).
- Fermer des voies de circulation aux voitures, le week end et jours fériés afin de créer des zones piétonnes accessibles aux vélos
- implanter des ralentisseurs sur les voies de circulation aux abords du centre ville et près des gares.
- repenser le stationnement des vélos dans l'esprit que les déplacements futurs seront « combinés » : voiture- trains-bus-vélos.

C. POURSUIVRE UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE ET EQUILIBRE

Le Conseil apprécie que ce volet de l'Agenda 21 implique spécifiquement Chaville et que les propositions reprennent les recommandations du Conseil exprimées dans l'avis sur la Charte de l'aménagement du centre ville et le PADD.

1. Développer l'économie sociale et solidaire

Le Conseil propose de développer l'économie sociale et solidaire dans la ville par 3 types d'actions :

- L'insertion de clauses d'insertion dans les marchés de travaux et d'entretien pour favoriser le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées (public prioritaire).
Exemples d'applications pour cette mesure :
 - Entretien des espaces verts
 - Entretien des forêts (ramassage bois de chauffage, destruction d'essences invasives)
 - Nettoyage manuel des rues
 - Explorer les solutions de financement des associations locales pourvoyeuses d'emplois, notamment auprès d'entreprises opérant sur la commune en faisant appel à leur responsabilité sociale (RSE).
- La création d'ateliers de recyclage et de réparation pour les Chavillois (l'autoproduction comme reconquête de l'autonomie économique)
- Prévoir des locaux pour :
 - des entreprises d'insertion
 - des commerces alternatifs ou en lien avec la démarche de développement durable

- des entreprises d'éco-activité : location de vélo, éco construction, circuits de proximité...

2. Contribuer au développement touristique de la commune

La commune de Chaville est située dans la première région touristique de France, entre Paris et Versailles. Sa position privilégiée comme porte verte de Paris pourrait être exploitée dans ce but.

Le Conseil propose

- Informer les Chavillois sur la pratique d'échange de maison ou d'appartement. Le Conseil considère que cette pratique d'échange temporaire d'habitations a l'avantage de réduire fortement le coût des loisirs des habitants et en même temps de promouvoir la commune, comme un lieu agréable à vivre.
- de promouvoir le développement de chambres d'hôtes.
- de contribuer à l'écotourisme par des incitations à promouvoir des hébergements de type éco habitat,
- de promouvoir la commune auprès de l'Ecotrail de Paris et l'Île de France » (<http://ecotrail.livetrail.net>)
- d'organiser des fêtes thématiques (l'eau, la forêt ...)
- favoriser l'installation de « guinguettes » près de l'étang d'Ursine.

D. GARANTIR LE « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

1. Amplifier les actions d'entraide intergénérationnelle

Le Conseil considère que les relations entre les personnes de différentes générations doivent être développées, même si des progrès significatifs ont déjà été accomplis. Le Conseil propose les actions suivantes :

- Promouvoir le soutien scolaire des jeunes par les anciens
- Promouvoir pour les jeunes le parrainage pour leur orientation professionnelle, leur accueil temporaire en cas de difficultés des familles
- Promouvoir l'idée « logement contre service » entre anciens et jeunes
- Promouvoir le gardiennage de maison et d'appartement pendant les vacances de leurs occupants avec des services comme l'arrosage ou le soin des animaux
- Promouvoir des jardins pédagogiques (y compris la vigne) pour les jeunes avec des anciens comme tuteurs.
- Créer un système d'échange entre les propriétaires de jardins et les candidats jardiniers sans terrain

Le Conseil propose également de promouvoir l'apprentissage du vélo, notamment pour les adultes. Il suggère de créer des stages de perfectionnement sur la circulation en vélo en ville (Ex stage obligatoire des 125cc), ciblant séparément les enfants, les adolescents et les adultes

2. Assurer le principe de mixité pour l'habitat

Le Conseil recommande d'instaurer le principe de mixité intergénérationnelle pour l'habitat sur tout le territoire de la commune, c'est-à-dire via les actions suivantes :

- Prévoir un hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap (logements et foyer d'accueil)
- Prévoir des logements pour étudiants
- Etudier la faisabilité d'hébergements mixtes (personnes âgées et étudiants)

Le Conseil recommande aussi des actions de mixité fonctionnelle comme l'attribution des rez-de-chaussée de manière évolutive : lieu activité ou de service comme les gardes d'enfants, commerces, logement.

E. MOBILISER LES HABITANTS ET LES ACTEURS LOCAUX AUTOUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Accroître la mobilisation des habitants

Le Conseil propose de renforcer l'animation et la communication via les actions suivantes :

- maintenir les réunions de quartier avec un animateur
- Mettre en place des ateliers de consultation créatifs et festifs, comme les ateliers d'urbanisme
- Instaurer un forum sur le site web de la commune
- Instaurer un tchat du maire comme à Sèvres
- Créer des comités de quartiers pour stimuler le dialogue avec les élus.

Le conseil recommande également de mettre en place des groupes de travail thématiques à l'instar des groupes existants sur les sujets de l'eau et la pratique du vélo, par exemple.

Le Conseil souhaite fortement que soit créée une dynamique enthousiasmante et vivante autour des questions de développement durable dans notre ville pour que le traitement de ces questions ne soit pas du registre du normatif ou du légal mais bien du plaisir de vivre et faire ensemble.

2. Mobiliser la jeunesse

Le Conseil considère que les jeunes n'ont pas participé aux réflexions des Etats Généraux et qu'ils ne sont pas représentés dans les instances de consultation de la ville. Les réticences des jeunes à prendre la parole devant des adultes souvent d'âge mur voire âgés, le décalage entre leurs préoccupations et les enjeux de politique publique, implique que d'autres méthodes doivent être utilisées. Considérant que le développement durable est un sujet abordé dans les écoles et que les jeunes sont mobilisables sur ce sujet et même porteurs d'idées nouvelles, le Conseil propose ;

- L'élargissement à des jeunes du Conseil Communal de Développement Durable, dans la tranche 15-20 ans

Le Conseil propose également de mobiliser les structures jeunesse, les centres de loisirs ou les animateurs de rue, à l'instar des actions menées à Combs la Ville :

- Créer un espace Préado pour sensibiliser les adolescents âgés de 11 à 15 ans aux problèmes liés à l'environnement et à sa protection.
- Faire participer les enfants des centres de loisirs, des associations de quartiers à
 - des jeux, par exemple "Qui veut sauver la planète" de Pédagogie Concept. Par exemple, les enfants pourraient effectuer une visite et un reportage au SIVOM.
 - des ateliers de fabrication de nichoirs (oiseaux, chauves-souris etc..) ou des insectes avec l'aide de retraités bricoleurs pour installation en bordure la forêt, dans les parcs et éventuellement dans les jardins.

3. Renforcer les relations avec les associations

La commune de Chaville est riche d'associations qui sont soutenues pour la plupart (mais pas toujours) par une subvention de la municipalité. Leur rôle est de représenter et de transmettre des demandes et exigences des habitants aux instances officielles de l'Etat, face à qui elles doivent garder une complète autonomie. Le Conseil apprécie le fait que certaines associations sont membres du Conseil Communal de Développement Durable et contribuent à faire remonter des propositions nouvelles et utiles pour la collectivité. Le Conseil considère que ces relations Associations/Elus doivent permettre de prévenir les conflits et favoriser les relations constructives par de nouvelles pratiques comme :

- Les élus avec leur administration doivent mieux travailler avec les associations et ce, en amont des décisions des élus, par exemple à l'occasion de délivrance de permis de construire, de projets d'aménagement urbains ou tout autre projet collectif majeur.

F. FAIRE DE CHAVILLE UNE COMMUNE EXEMPLAIRE

Le Conseil rappelle que les agendas 21 des collectivités locales reposent en principe sur trois piliers :

1. Couvrir l'ensemble du champ du développement durable
2. Faire participer les parties prenantes à l'ensemble des étapes du projet
3. Prévoir un système d'évaluation des résultats et d'amélioration continue dans le temps

Le Conseil recommande à cet effet, que soit mis en place un système de management de l'Agenda 21, qui permette de définir les objectifs, d'identifier les indicateurs (qualitatifs et/ou quantitatifs), de mesurer les résultats, de faire un retour d'expérience et des actions correctrices. Ceci nécessite, en complément d'une méthode de travail, l'allocation de moyens humains pour suivre et piloter les actions. Un exemple de fiche type Agenda 21 est fournie ci-après.

Le Conseil approuve fortement l'idée de généraliser la charte pour l'aménagement du Centre ville, à d'autres opérations de la commune. Le Conseil recommande que la commune se dote d'une charte générale des chantiers.

Le Conseil recommande aussi de prendre en compte le besoin récurrent d'informations, de conseils pédagogiques, de suggestions pratiques pour les habitants. Les propositions de mandater des ambassadeurs pour les tris des déchets, de l'eau (voir les détails dans la section B du présent avis) en sont des exemples emblématiques.

Enfin, le Conseil mesure l'importance des remontées des propositions des citoyens via les Etats Généraux et celles qui émanent des réunions de quartiers. Le Conseil recommande de maintenir périodiquement un dialogue avec les citoyens pour respecter le principe « évaluation des résultats/amélioration continue dans le temps ».

Exemple de fiche action Agenda 21

Source : Ville de Chaville - Recensement et de synthèse des actions menées par la ville en matière de développement durable – ALTER – 15/02/2007.

| | | |
|---------------------------------|--|--|
| Action n° | <i>Intitulé de l'action</i> | |
| Domaine du DD concerné | Pôle | <i>Environnement et/ou Social et/ou Economique</i> |
| | Finalité | <i>Une des 5 finalités selon le cadre de référence du MEDAD</i> |
| | Thème | <i>Selon le cadre de référence du MEDAD</i> |
| Contexte et objectifs | Contexte | <i>État des lieux avant action. Éventuellement facteur déclenchant</i> |
| | Objectifs | <i>Objectifs de départ de l'action. Exemple : réduire les consommations d'énergie et les budgets de fonctionnement</i> |
| Acteurs | Pilote de l'action | <i>Service qui a mené l'action</i> |
| | Autres acteurs internes | <i>Éventuellement, autre service avec qui l'action a été menée</i> |
| | Partenaires externes | <i>Associations, écoles, habitants, autres collectivités, bailleur social, ADEME...</i> |
| | Concertation | <i>Nature de la concertation éventuelle mise en place</i> |
| Descriptif | Actions mises en œuvre | <i>Description de l'action</i> |
| | État d'avancement | <i>Depuis quand, action en cours ou terminée. Quantification de ce qui est fait.</i> |
| | Budget | <i>Budget effectif si les données sont disponibles ou ordre de grandeur</i> |
| | Indicateur(s) de suivi et d'évaluation | <i>Ce qui permet de mesurer les résultats de l'action. Ex. : mesure de consommations d'électricité avant et après mise en place d'ampoules basse consommation, nombre de personnes concernées pour une action dans le pôle social...</i> |
| Résultats | Environnement | <i>Indiquer les résultats sur le pôle concerné et éventuellement les répercussions sur d'autres pôles à l'aide des indicateurs définis ci-dessus</i> |
| | Social | |
| | Économique | |
| Suite envisagée et observations | Suite envisagée | <i>Par exemple, poursuite de l'action si elle n'est pas terminée et quels sont les sites ou personnes concernées, communication du savoir-faire à d'autres villes de l'intercommunalité...</i> |
| | Observations et remarques | <i>Difficultés rencontrées, effets positifs, éléments à optimiser pour la poursuite de l'action...</i> |